

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 AVRIL 2014 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 Avril 2014 à 20h30 sous la présidence de Serge LECOMTE, Maire, au lieu habituel de ses séances.

La convocation a été adressée le 11 Avril 2014.

Etaients présents : Serge LECOMTE – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints – Albertina GASPERONI – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Jean-Claude RICHARD – Camille ECHERSEAU – Laurent BARILLET – Annabel LE COZ – Jean-Yves PROUST – Marie-Pierre BOUGREAU – Florent MARTIN – Janine PERROT – Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE.

Etait absent : Philippe THIBAUD.

Albertina GASPERONI a été désignée secrétaire de séance.

Serge LECOMTE, Maire, donne lecture du courrier de M. Philippe THIBAUD faisant part de sa démission de conseiller municipal pour des raisons personnelles et professionnelles à compter du 12 Avril 2014.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

- Création des diverses commissions et désignation des membres :

Suite aux élections municipales, le Maire informe qu'il y a lieu de créer des commissions communales pour permettre une bonne administration de l'activité communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer 7 commissions communales. Le Maire est président de droit de chaque commission ;

. Commission des Affaires Scolaires, Affaires Sociales, Vie Associative : Florence BOULLIER, Fabienne BAUDON, Annabel LE COZ, Carole DEZYN, Arnaud LELIEVRE, Janine PERROT, Albertina GASPERONI

Commission des Rythmes Scolaires : Florence BOULLIER, Serge LECOMTE, Camille ECHERSEAU, Albertina GASPERONI, Bénédicte RICARD

Commission Tourisme, Cimetière, Eglise, Culture : Marc FOUQUIER, Camille ECHERSEAU, Laurent BARILLET, Marie-Pierre BOUGREAU, Fabienne BAUDON, Janine PERROT

Commission Communication, Environnement : Bénédicte RICARD, Annabel LE COZ, Marie-Pierre BOUGREAU, Janine PERROT, Arnaud LELIEVRE

Commission Fêtes et Cérémonies, Sécurité Publique, Bâtiments : Francis POUZET, Marie-Pierre BOUGREAU, Florent MARTIN, Jean-Claude RICHARD, Janine PERROT, Jean-Yves PROUST, Laurent BARILLET

Commission Voiries : Christophe BRETON, Jean-Yves PROUST, Jean-Claude RICHARD, Florent MARTIN, Albertina GASPERONI

Commission Urbanisme, Projet Salle des Fêtes, Réseaux, Eclairage Public, Assainissement, Finances, Personnel : Serge LECOMTE, Albertina GASPERONI, Jean-Claude RICHARD, Jean-Yves PROUST, Annabel LE COZ, Laurent BARILLET, Camille ECHERSEAU.

- Désignation des membres du Conseil Municipal au CCAS

En application des articles R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre des membres élus pour représenter le Conseil Municipal au CCAS. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Par 18 voix pour, le Conseil Municipal a élu : Florence BOULLIER, Annabel LE COZ, Janine PERROT, Camille ECHERSEAU.

- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les délégués aux Syndicats Intercommunaux. Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, le Conseil Municipal a désigné les délégués suivants :

- SMICTOM : Titulaire : Bénédicte RICARD, Suppléant : Serge LECOMTE ;
- Syndicat de la Manse et de ses Affluents : Titulaires : Serge LECOMTE, Francis POUZET ; suppléants : Jean-Yves PROUST, Christophe BRETON
- Syndicat du Collège de Ste Maure de Trne : Titulaires : Florence BOULLIER, Carole DEZYN, Suppléante : Fabienne BAUDON
Syndicat des Cavités Souterraines 37 : Titulaire : Albertina GASPERONI ; suppléant Francis POUZET
SIEIL : Titulaire : Serge LECOMTE ; suppléant : Jean-Claude RICHARD
SIAEP : Titulaires : Serge LECOMTE, Albertina GASPERONI ; suppléante : Camille ECHERSEAU
SATESE : Titulaire : Serge LECOMTE, suppléant Christophe BRETON
Association « L'Ami de Pain » : titulaire Janine PERROT
Correspondant Défense : Francis POUZET
A.G.E.D.I. : Titulaire Bénédicte RICARD, suppléant Florent MARTIN
OGEC Ecole J. d'Arc : Serge LECOMTE
CNAS : Francis POUZET.
CCSMT : Titulaires Serge LECOMTE et Florence BOULLIER
 - . Commission Développement Economique : Serge LECOMTE, Christophe BRETON, Albertina GASPERONI,
 - . Commission Environnement Mobilité : Christophe BRETON, Bénédicte RICARD
 - . Commission Développement Tourisme Coopération décentralisée : Marc FOUQUIER, Camille ECHERSEAU
 - . Commission Développement Action Culturelle et Sportive : Florence BOULLIER, Fabienne BAUDON, Laurent BARILLET
 - . Commission Aménagement de l'espace :
 - A – Logement Habitat et cadre de vie : Janine PERROT, Carole DEZYN
 - B - Gens du Voyage : Florent MARTIN, Jean-Yves PROUST
 - C – Politiques transversales d'aménagement de l'espace : Serge LECOMTE, Francis POUZET, Jean-Claude RICHARD
 - D – Urbanisme réseaux : Serge LECOMTE, Francis POUZET, Jean-Claude RICHARD
 - . Commission Communication : Bénédicte RICARD, Marie-Pierre BOUGREAU

- Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine : Désignation des délégués communaux aux différentes commissions :

Le Maire informe ses collègues que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner des conseillers municipaux pour représenter la Commune dans les différentes commissions de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, a désigné :

-Commission Développement Economique : Serge LECOMTE, Christophe BRETON, Albertina GASPERONI ; Commission Environnement Mobilité : Bénédicte RICARD, Christophe BRETON ; Commission Développement Tourisme Coopération Décentralisée : Marc FOUQUIER, Camille ECHERSEAU ; Commission Développement Action Culturelle et Sportive : Florence BOULLIER, Fabienne BAUDON, Laurent BARILLET ; Commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Emploi, Action Sociale et Santé : Florence BOULLIER, Albertina GASPERONI, Annabel LE COZ ; Commission Aménagement de l'espace : . Logement Habitat et Cadre de Vie : Janine PERROT, Carole DEZYN, . Politiques transversales d'aménagement de l'Espace : Serge LECOMTE, Jean-Claude RICHARD, Francis POUZET . Gens du Voyage : Florent MARTIN, Jean-Yves PROUST. ; Commission Communication : Bénédicte RICARD, Marie-Pierrette BOUGREAU.

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes : 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ; 2°) de fixer, dans les limites d'un montant (500€ par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; 3°) de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la question des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal. 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. 5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; 6°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; 7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; 9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; 10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; 11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; 12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ; 13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ; 14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; 15°) d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définies par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ; 16°) d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; 17°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000^E par sinistre ; 18°) de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; 19°) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ; 20°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 150 000€ par année civile ; 21°) d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme suivant la zone définie par le Plan Local d'Urbanisme ; 22°) d'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ; 23°) de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ; 24°) d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- Commission Communale des Impôts Directs : présentation d'une liste de contribuables.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire informe qu'à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Indre et Loire, et en vertu de l'article 1650-1 u Code Général des Impôts, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 2 blancs, propose une liste de douze noms de contribuables pour les commissaires titulaires et de douze noms de contribuables pour les commissaires suppléants qui sera adressée aux Services Fiscaux en vue de l'établissement de la Commission Communale des Impôts Directs.

- Délégations du Maire aux adjoints pour information

A compter du 29 Mars 2014, Mme Florence BOULLIER, 1^{ère} Adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Affaires scolaires, affaires sociales, vie associative. Elle exercera les fonctions suivantes : suivi des dossiers Groupe Scolaire, cantine, équipements de loisirs enfance-jeunesse, rythmes scolaires ; Mairie, Maison Médicale, Maison des Jeunes, Commerces, CCAS, projet accueil personnes âgées ; calendrier des fêtes, relations avec les associations. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par Mme Florence BOULLIER des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire » : courriers courants, devis inférieurs à 4000€, et en l'absence du Maire les urgences (par exemple documents comptables tels que bordereaux de mandats et de titres), les arrêtés.

A compter du 29 Mars 2014, Monsieur Marc FOUQUIER, 2^{ème} Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Tourisme, Cimetière, Eglise, Culture. Il exercera les fonctions suivantes : Suivi des dossiers : pour le tourisme, dépliants, randonnées, parc de montgoger, illuminations monuments ; pour le cimetière entretien aménagements reprises des concessions informatisation ; pour l'église : aménagement ; pour la culture Salle Jeanne d'Arc, Bibliothèque, Prévôté. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par M. Marc FOUQUIER des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire » : courriers courants, devis inférieurs à 4 000€, et en l'absence du Maire et de la 1^{ère} adjointe, les urgences (par exemple, documents comptables tels que bordereaux de mandats et de titres), les arrêtés.

A compter du 29 Mars 2014, Madame Bénédicte RICARD, 3^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Communication, Environnement. Elle exercera les fonctions suivantes : .Suivi des dossiers pour la communication, Saintep'Infos et Saisons, extranet Elus, borne e-public, outils de communication (affichage, etc.) ; pour l'environnement : Plan d'Eau des Deneux, les espaces publics, le parc du Presbytère. Cette délégation entraîne délégation de signatures des documents. La signature par Mme Bénédicte RICARD des pièces et documents suivants devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire » : courriers courant, devis inférieurs à 4 000€, et en l'absence du Maire et des 1^{er} et 2^{ème} adjoints, les urgences (par exemple documents comptables tels que bordereaux de mandats et de titres), les arrêtés.

A compter du 29 Mars 2014, Monsieur Francis POUZET, 4^{ème} Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : . Fêtes et cérémonies, sécurité publique, entretien des bâtiments. Il exercera les fonctions suivantes : . Suivi des dossiers : pour les fêtes et cérémonies, manifestations officielles, Fête des Mères, 14 Juillet ; pour la sécurité publique : signalétique urbaine, signalétique rurale, plan de circulation ; pour l'entretien des bâtiments, la Salle des Fêtes, la Salle des Associations, les ateliers municipaux, le presbytère, les logements communaux, le logement de fonction, les dépendances, le fleurissement. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par M. Francis POUZET des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire » : courriers courants, devis inférieurs à 4 000€, et en l'absence du Maire des 3 premiers adjoints, les urgences (par exemple, documents comptables tels que bordereaux de mandats et de titres), les arrêtés.

Délibération pour nomination d'un conseiller municipal délégué -

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité de déléguer par arrêté une partie des fonctions aux Conseillers Municipaux. Une compétence n'ayant pu être rattachée aux délégations confiées aux adjoints, en raison de son importance et de sa spécificité, le Maire demande au Conseil Municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué chargé de la voirie (urbaine et rurale). Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - décide de créer un poste de conseiller municipal délégué chargé de la voirie, charge le Maire de prendre un arrêté de nomination correspondant aux termes de la présente délibération.

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire avec effet au 29 Mars 2014, à 40,50% de l'indice 1015 (population de 1000 à 3499 habitants).

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions d'adjoints au Maire -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
Vu les arrêtés municipaux du 22 Avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire à compter du 29 Mars 2014, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire avec effet au 29 Mars 2014 : . à 15,60% de l'indice 1015 (population de 1000 à 3499 habitants).

Délibération pour le versement de l'indemnité de fonction de conseiller municipal délégué –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
Vu la délibération de ce jour décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué chargé de la voirie, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions aux élus et en particulier au conseiller municipal délégué, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : . de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif de la fonction de conseiller municipal délégué avec effet au 17 Avril 2014 ; . à 6% de l'indice 1015 (population de 1000 à 3499 habitants).

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Porte de la Prévôté –

Le Maire fait part à ses collègues que les travaux de restauration de la Porte de la Prévôté ont fait l'objet d'avenants suite à des travaux supplémentaires en cours de chantier. Le montant des travaux prévu initialement de 135 493,82€ HT est passé à 159 801,08€ HT. Le montant des honoraires de M. Bernard RUEL, Architecte du Patrimoine DESA, 58 av. du Maréchal Leclerc à BLOIS (41) d'un montant initial de 10 400€ HT passe à 12 784,09€ HT (8% des travaux). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la passation d'un avenant de 2 384,09€ HT au profit de Monsieur Bernard RUEL, Architecte du Patrimoine DESA, et autorise le Maire à le signer, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Elections Européennes du 25 Mai 2014 –

En vue des élections européennes du 25 Mai 2014, il est établi un tableau pour la tenue du bureau de vote avec des permanences de 2h30.

Tour de table -

Bénédicte RICARD indique que le Saintep'Saisons doit sortir rapidement (numéro normal + fiche sur le Conseil Municipal nouvellement élu) et demande des bénévoles pour faire du boitage,

Francis POUZET fait un appel aux bénévoles pour la Fête Retrouvée et la Course Cycliste, fait part d'une réunion le 06 Mai pour la préparation de la Fête des Mères qui aura lieu le 24 Mai avec les nouveaux habitants à partir de 11h avec l'HBFM au square Passe-Muraille (Maison de Pays si mauvais temps), fait remarquer que les travaux du Presbytère sont arrêtés en raison des soucis de l'entreprise TESTU avec l'Inspection du Travail,

Jean-Claude RICHARD indique que les travaux de restauration du château d'eau doivent se terminer la semaine prochaine et que le logo sera peint sur la partie haute du château d'eau,

Marie-Pierre BOUGREAU fait part d'une réunion le 12 Mai à 20h30 (Tourisme, Patrimoine),

Camille ECHERSEAU a été interpellée au sujet du remblai mis par M. CLAVEAU, M. MINEAU son voisin n'est pas content d'avoir un caillou sur son terrain,

Annabel LE COZ suggère une visite des bâtiments communaux, Celle-ci est prévue les 10 et 16 Mai 2014 à partir de 9 heures,

Florence BOULLIER, 1^{ère} adjointe, fait part d'une réunion sur les rythmes scolaires le mardi 20 Mai à 20h30 et de la commission Associations le 15 Mai.

Serge LECOMTE, Maire, prévoit une réunion publique pour présenter le budget et une réunion avec le personnel communal.